

RESOLUTION SUR LES SANCTIONS LEGISLATIVES
CONTRE L'AFRIQUE DU SUD RACISTE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Quarante-deuxième Session Ordinaire à Addis Abéba du 10 au 17 juillet 1985,

Ayant entendu les déclarations des représentants de la SWAPO, de l'ANC et du PAC,

Considérant la campagne internationale en vue de l'imposition de sanctions obligatoires et globales contre l'Afrique du Sud,

Notant avec satisfaction les mesures législatives prises par certains pays occidentaux notamment le Danemark et la Suède, et par la Chambre des Représentants et le Sénat américains, en vue de l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste,

Se félicitant des actions positives entreprises par le Mouvement Américain pour une Afrique du Sud libre en vue d'amener les Etats-Unis à prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud raciste :

1. FELICITE les membres de la Chambre des Représentants et du Sénat américains qui ont voté pour l'adoption de mesures législatives destinées à limiter les prêts bancaires et les nouveaux investissements en Afrique du Sud ;

2. FELICITE EN OUTRE le Mouvement Américain pour une Afrique du Sud libre et tous les Mouvements anti-Apartheid en Europe occidentale pour la campagne qu'ils mènent sans relâche en vue de l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste ;

3. FELICITE CHALEUREUSEMENT les Gouvernements de Suède et du Danemark pour les mesures législatives qu'ils ont décrétées en vue de l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud raciste ;

4. CHARGE le Comité des Sanctions de l'OJA ainsi que le Secrétariat Général d'entreprendre des missions aux Etats Unis et en Europe de l'Ouest en vue de sensibiliser l'opinion publique internationale sur le caractère urgent que revêt l'imposition de sanctions obligatoires et globales contre l'Afrique du Sud.